

# ÉTUDE PASS-MT 2016 : Évaluation du taux de suivi des patients par un médecin traitant après leur prise en charge par la PASS du CHU de Montpellier

Flavie JOCTEUR-MONROZIER<sup>1</sup>, Antonia GOURLAOUEN<sup>1</sup>, Sophie RIVIERE<sup>1</sup>  
<sup>1</sup> PASS Hôpital Saint-Eloi, CHU Montpellier

## INTRODUCTION

La PASS permet aux personnes d'intégrer le droit commun dans le domaine de l'accès aux soins, elle encourage le suivi par un médecin traitant, pilier du système de soins en France. La mise en lien des patients avec un médecin traitant destinataire des informations concernant leur prise en charge par la PASS est chronophage. Il nous est apparu nécessaire d'évaluer l'intérêt de cette démarche. L'étude PASS-MT a pour objectif principal d'évaluer le taux de suivi par un médecin traitant des patients après leur prise en charge par la PASS du CHU de Montpellier.

## MÉTHODE

Il s'agit d'une étude quantitative descriptive transversale unicentrique. La population d'étude était l'ensemble des personnes majeures ayant sollicité la PASS de Montpellier pour des soins de santé entre mars et mai 2016. Étaient exclues les personnes n'ayant pas laissé de numéro de téléphone. Les personnes incluses étaient appelées par téléphone 2 fois. Une seule personne effectuait les appels. La durée de l'étude était de 1 mois.

## RÉSULTATS

Parmi 204 patients concernés, 120 personnes soit 59% ont été incluses dans l'étude. La moitié de la population avait moins de 40 ans, il y avait 34 nationalités différentes. Parmi les personnes ayant fourni un numéro de téléphone, 55 ont répondu et accepté de participer à l'étude, 47 n'ont jamais répondu, 16 ont répondu mais n'ont pas participé au questionnaire (tiers ne pouvant pas répondre ou difficulté de compréhension). Quarante-trois personnes, soit 78%, étaient suivies par un médecin traitant. La sollicitation d'un service d'urgences depuis la fin du suivi par la PASS concernait 16 personnes. Douze personnes disaient ne pas avoir déclaré de médecin traitant. Les raisons évoquées en réponse libre étaient : le bon état de santé ressenti (n=4), la mobilité géographique (n=1), l'absence de CMU (n=1), un suivi hospitalier régulier (n=1), un retour en Algérie (n=1), un nomadisme médical sans déclaration de médecin traitant (n=2). En « intention de traiter », la proportion du suivi par un médecin traitant n'est que de 35,8% des patients.

## DISCUSSION

Presque 80% des personnes jointes ont déclarées avoir un médecin traitant. Toutefois, seulement 54,8% des patients répondant aux critères d'inclusion ont pu participer à l'étude ce qui est un biais significatif. Lorsqu'ils avaient un médecin traitant, naturellement les patients à jour de leur couverture sociale reprennent contact avec ce dernier. Si seulement 22% sont en lien avec le médecin proposé par la PASS, c'est parce que ces

patients doivent souvent changer de domicile. Il n'en reste pas moins que même lorsqu'on considère l'ensemble de la population, 35% ont un médecin traitant après leur sortie du dispositif. Ceci justifie largement l'énergie déployée à cette mise en lien. La déclaration du médecin traitant auprès de la CPAM et la notification des actes de consultations pourraient être un bon outil pour affiner ce taux, compensant la difficulté à joindre les patients.

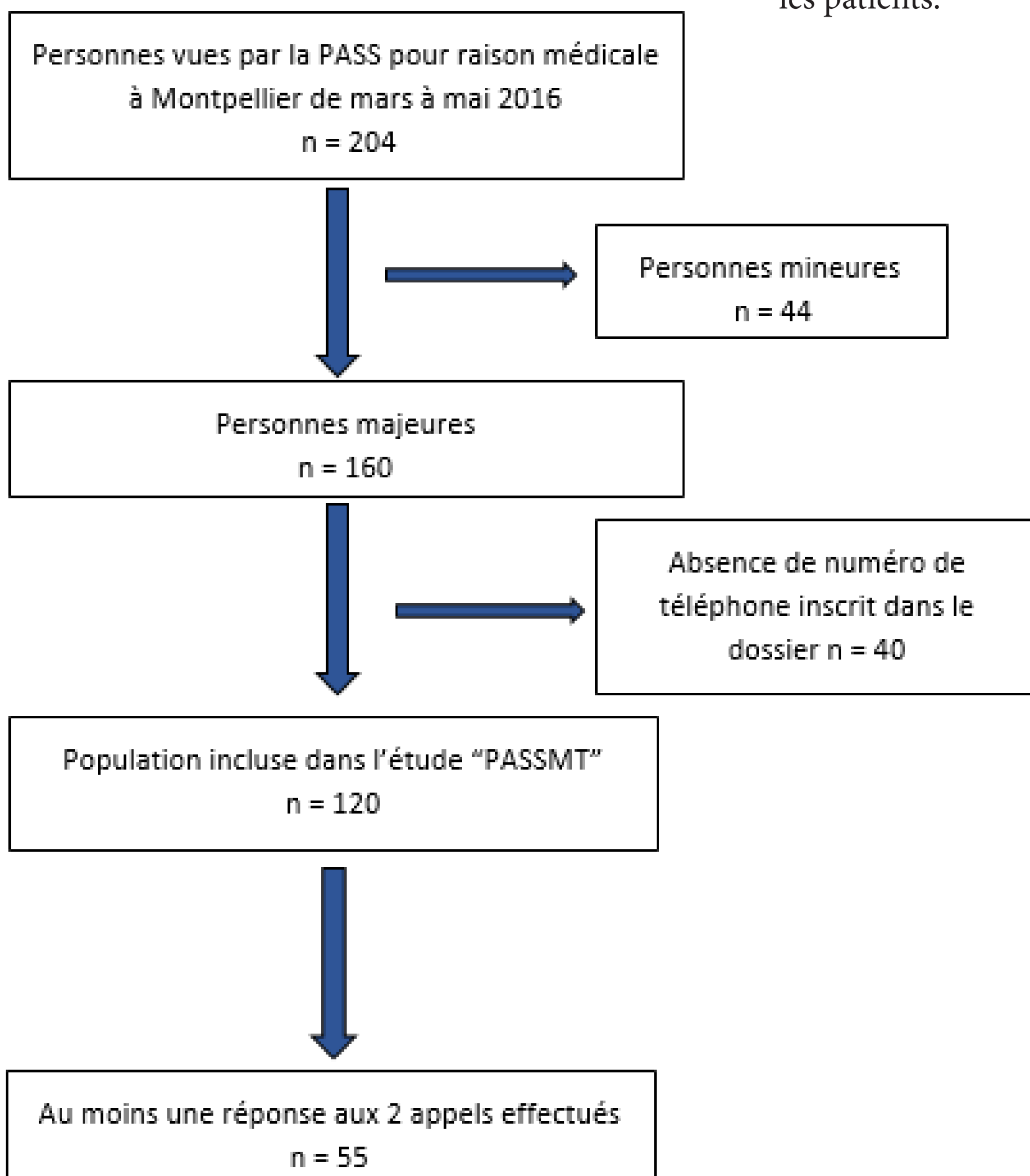


Fig. 1: Inclusion de la population d'étude PASSMT

Fig. 2: Participation à l'étude PASSMT des personnes incluses

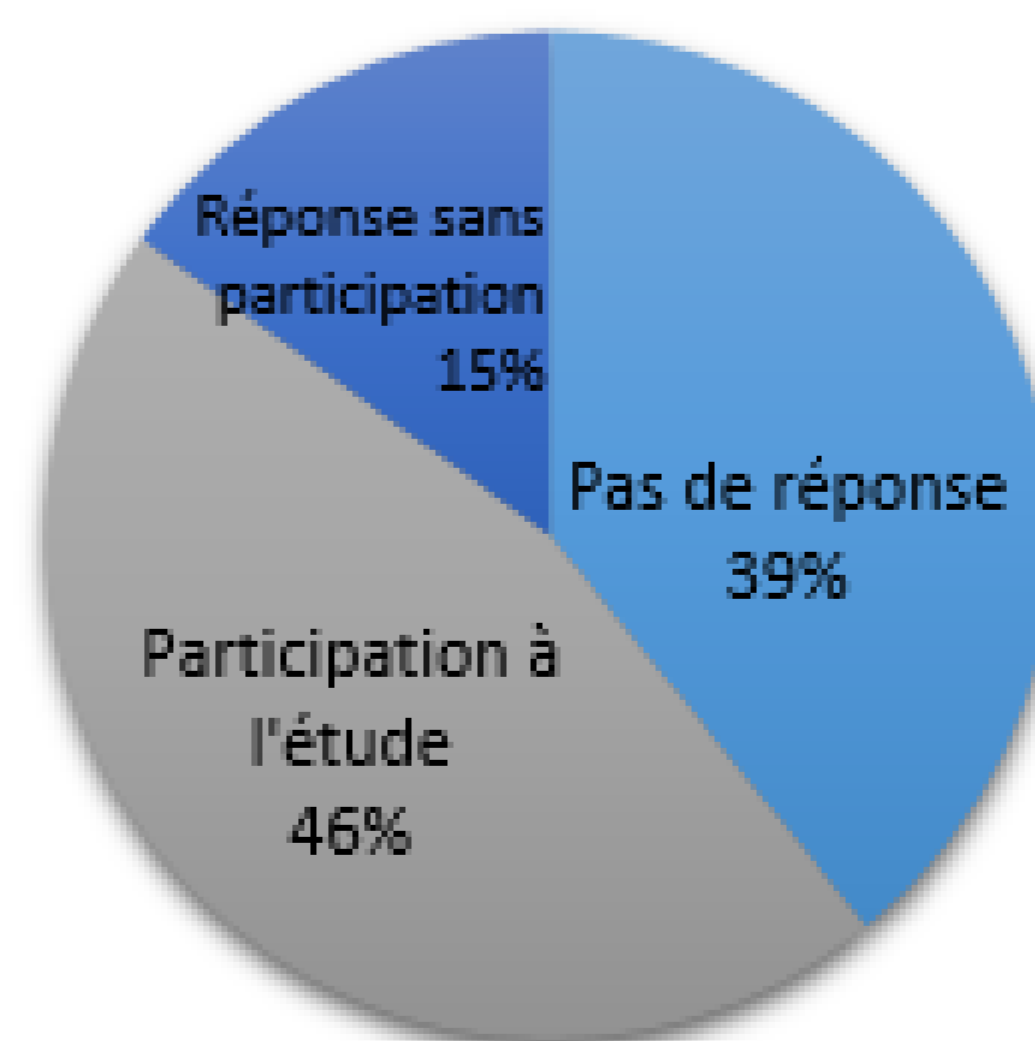
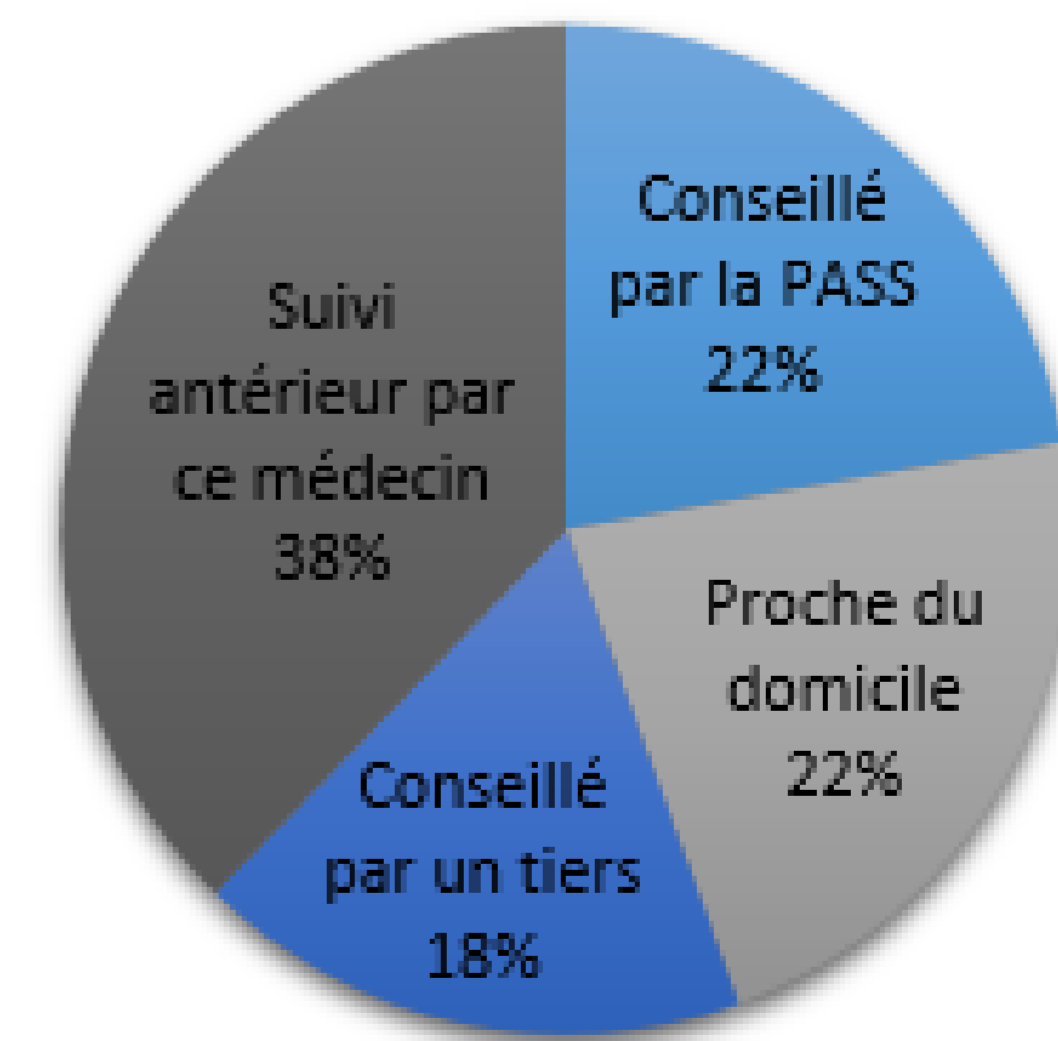


Fig. 3: Critères de choix du médecin traitant



## CONCLUSION

Au moins 35% des patients suivis par la PASS débutent ou reprennent un suivi par un omnipraticien. L'objectif ultime, ramener les patients vers un suivi médical « classique » de médecin traitant mérite d'être poursuivi. Une coopération avec la CPAM permettrait de mieux évaluer cette démarche.